

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1002 DU 22 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

NOTRE CITATION DE LA SEMAINE

« L'ambition, c'est la richesse des pauvres ».

MARCEL PAGNOL

Le 51^{HPN}è numéro de l'année

2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

MALGRÉ

SES 70 000 CHÔMEURS

LES SYNDICATS

GUADELOUPÉENS

EXCLUS DE LA

NÉGOCIATION

HOMMAGE A

JOCELIN LUBETH

POUR

LA JOURNÉE

MONDIALE

DE LA POÉSIE

1

LA NATION N° 1002/ SAMEDI 22 MARS 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 12

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 18

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 20

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 22

L'AGENDA page 24

Nombre de pages :27

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

WesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

À LA UNE

21 MARS : JOURNÉE MONDIALE DE LA POÉSIE

« Comme expression profonde de l'esprit humain, comme art universel, la poésie est un outil de dialogue et de rapprochement. Parce qu'elle donne accès à l'expression authentique d'une langue, la diffusion de la poésie aide le dialogue des cultures et la compréhension mutuelle » déclare Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO .

La poésie contribue à la diversité créative, en interrogeant à nouveau notre usage des mots et des choses, nos modes de perception et notre compréhension du monde. À travers ses associations, ses métaphores et sa propre grammaire, la langue poétique peut être une autre facette du dialogue entre les cultures. Elle cultive la diversité dans le dialogue, la libre circulation des idées par le mot, la créativité et l'innovation. La Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun. Lors de sa 30ème Session tenue à Paris en octobre-novembre 1999, la Conférence générale de l'UNESCO a décidé de proclamer le 21 mars, Journée mondiale de la Poésie. Il est évident que l'initiative d'une action mondiale en faveur de la poésie donnerait une reconnaissance et une impulsion nouvelle aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux. Cette action devrait avoir pour objectif principal de soutenir la diversité des langues à travers l'expression poétique et donner à celles qui sont menacées l'opportunité de s'exprimer au sein de leur communauté respective. L'UNESCO invite les États Membres à participer de manière active dans la célébration de cette Journée, aux niveaux local et national, avec la participation active des commissions nationales, des ONG ainsi que des institutions publiques et privées concernées (écoles, municipalités, communautés poétiques, musées, associations culturelles, maisons d'édition, collectivités locales, etc.).

Pour commémorer cette journée nous présentons un poème de JOCELIN LUBETH trop tôt disparu et négligé :

Kounta

**Ti sè an rnwen
Ti nègress an mwen
Vini mwen di wou
Dé ti mo kat pawol
Kouté ti zozio la chanté
Kouté lanmè la kraséy an ba
Roch galèt la
Gadé la linn plenn**

**On ibiskis roz
An nou chanté la vi an roz
O tan pi souplé fèmé djél
Pou kouté ka ti bèt la ka di
Soley la sa sé on lonbraj a soley
Flè la sa sé pa on flè
Joua an nou sé pa on joua
Ti sè an mwen ti nègress an mwen
lésé mwen espiké wou sa ti bèt la vé di
I vé di ki dépi nanni nannan ahak pa klè
Ké ou sé on nègress an fanm
Ki soti Afwik
E ké yo lagé kon zodi an lanmé Kawaïb
E ki yo pwen lespwi awou avé on jé kantik
Ti sè an mwen ti nègress an mwen
Yo fé wou kwè lanmé sèk
Yo ba wou on pen ki pa té ta wou
Yo di wou ki ou té ké bèl si
Ou té ka féré chivé awou
E on lo dot biten
Pou fè wou oublijyé la ou sòti
Paskè lé on moun savé la
I sòti
I ka touvey savé la pou i alé
Ti sè an mwen ti nègress**

**An mwen
A lè ké ou savé tou sa
Ou pé gadé zozio la sa kon ti zozio
Ou pé kouté bri a lanmé la
E ou pé fè kè soley la sa
Vinn on mal soley
Ti sè an mwen
Ti négress an mwen
Pa dézespéré wou
Fo nou goumé!
Fo nou lité!
Fo nou gangné!**

J . LUBETH (1988)

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE,

ADOPTION D'UN ACCORD SUR L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE

A l'issue d'une négociation marathon, le patronat et trois syndicats sont parvenus dans la nuit de vendredi à samedi à un accord sur de nouvelles règles d'indemnisation du chômage, qui instaure un système de "droits rechargeables" mais durcit le régime des cadres, seniors et intermittents pour dégager des économies. Après des discussions laborieuses, le texte présenté par le patronat a recueilli un premier avis positif de trois syndicats (CFDT, FO, CFTC). La CGT et de la CFE-CGC s'y sont opposés. Les syndicats doivent désormais consulter leurs instances dirigeantes avant de signer officiellement cette nouvelle convention, qui devra aussi être agréée par l'Etat pour entrer en vigueur le 1er juillet prochain.

D'un côté, le projet d'accord prévoit en effet de nouveaux droits pour les 2,2 millions de chômeurs, à commencer par la mise en oeuvre "des droits rechargeables", qui leur permettra d'accumuler les droits à indemnisation en cas de reprise d'emploi, alors qu'ils en perdaient auparavant une partie.

De l'autre côté, cette nouvelle convention prévoit 400 millions d'euros d'économies, autant d'efforts demandés aux demandeurs d'emploi indemnisés car le patronat a obtenu que les cotisations des entreprises restent inchangées. Cadres et intermittents sont dans le viseur. Les intermittents du spectacle sont les premiers concernés par les efforts demandés. Les cadres touchant une importante indemnité de départ devront désormais attendre jusqu'à 180 jours avant de percevoir des allocations chômage, contre 75 aujourd'hui. Les intermittents verront, eux, leur indemnisation plafonnée à 5.475 euros bruts mensuels et leurs cotisations (salariés et employeurs) augmenter. Le texte réclame aussi l'ouverture de discussions avec l'Etat, avant la fin de l'année, en vue d'une réforme en profondeur de leur régime. Les salariés de plus de 65 ans, jusqu'ici exonérés de cotisations, sont eux aussi mis à contribution. Les partenaires sociaux n'ont en revanche pas touché aux grandes règles de l'assurance chômage: ouverture de droits à partir de 4 mois de travail, indemnisation selon la règle du "un jour travaillé, un jour indemnisé". Une fois entérinée, cette nouvelle convention sera valable pour 24 mois.

L'accord sur de nouvelles règles d'indemnisation pour 2,2 millions de chômeurs entérinée cette nuit par les partenaires sociaux a provoqué de nombreuses réactions :

Le ministre du Travail, Michel Sapin, a déclaré que l'accord obtenu "permettra d'assurer, pour les deux prochaines années, la pérennité d'un régime qui joue un rôle majeur pour notre cohésion sociale". Malgré un "contexte défavorable", a-t-il relevé dans un communiqué.

Stéphane Lardy de FO s'est pour sa part montré satisfait qu'"entre 250 et 300.000 personnes vont ainsi voir leur durée d'indemnisation allongée".

Les droits rechargeables "toucheront potentiellement des millions de gens" et "permettront de mieux prendre en compte la précarisation du marché du travail", s'est quant à elle félicitée Véronique Descacq, de la CFDT.

Yves Razzoli, de la CFTC, trouve son côté le "texte relativement équilibré", "raisonnable et raisonné". "L'effort demandé aux chômeurs est acceptable, car il est compensé par d'autres mesures,

comme les droits rechargeables", assure-t-il.

Pour le Medef, qui a tout de même été obligé de revoir à la baisse ses velléités d'économies, "il ne s'agit que d'un premier pas vers une réforme encore à construire" pour "permettre un retour à l'équilibre du régime".

Eric Aubin, de la CGT, ne voit a contrario dans cet accord que "des sacrifices ou des reculs pour les demandeurs d'emploi", "aboutissement de discussions de couloirs auquel le ministère a participé". Il a prévu que la "mobilisation continuerait".

En Guadeloupe seule réaction à ce jour celle de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE qui dénonce l'absence des syndicats guadeloupéens de cette négociation, l'absence de mesures pour que tous les demandeurs d'emploi soient indemnisés, et la baisse des revenus des chômeurs. Elle demande l'ouverture de négociations en Guadeloupe pour mettre en place un système adapté à nos problèmes et une politique des revenus pour supprimer les graves disparités de rémunération entre le public et le privé.

LE RAPPORT QUI FAIT PEUR AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Un document remis tout début mars à l'Elysée préconise une cure d'austérité pour les communes, les départements et les régions. Au risque d'une mise sous tutelle. Explosif ! La première mouture du rapport «Pour une maîtrise collective des dépenses publiques» prévoit un pacte entre l'Etat et les collectivités et le gel temporaire des taux d'imposition si ces dernières ne respectent pas leurs engagements. Ce rapport, d'étape au stade actuel, a été remis en toute discrétion le 3 mars à l'Elysée. Sous l'appellation volontairement technocratique « Pour une maîtrise collective des dépenses publiques », il dissimule en fait une petite bombe politique qui risque, si ses conclusions sont retenues par le président de la République, d'entraîner un bouleversement radical du fonctionnement des communes, des départements et des régions ainsi que leur relation avec l'Etat. Les propositions évoquées dans le rapport sont sans précédent. Elles enferment les collectivités dans un double carcan. Tout d'abord, un gel en valeur de leurs dépenses jusqu'en 2017, ce qui signifie (compte tenu de

l'inflation) une baisse de leurs interventions. Et de l'explosif puisque le personnel, les investissements et surtout certaines aides sociales, tout sera passé au rabot. Encore plus inédit, si l'engagement n'est pas respecté, les maires, notamment, perdront toute maîtrise de leur budget, ils se verront interdire toute augmentation des impôts locaux et seront mis sous tutelle de l'Etat. La nature même de la décentralisation serait altérée et la Constitution bafouée. » Pas de doute, en effet, que l'entrée en vigueur de telles dispositions nécessiterait une révision constitutionnelle. Députés et sénateurs, pour la plupart élus locaux, accepteraient-ils de se faire hara-kiri ? Ce n'est pas « voté » d'avance. Les deux rapporteurs de ce document encore confidentiel ne peuvent ignorer que toucher au pouvoir des édiles locaux, c'est jouer avec le feu. Le tandem qui s'est appuyé sur la triple expertise de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration n'est autre que Martin Malvy et Alain Lambert. Les deux hommes, anciens ministres du Budget, le premier sous Pierre Bérégovoy, le second, membre du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, sont pourtant attachés à l'autonomie des collectivités locales. Malvy est président du conseil régional de Midi-Pyrénées et Lambert, président du conseil général de l'Orne. La balle est aujourd'hui dans le camp de François Hollande. Le chef de l'Etat prendra-t-il le risque de dégoupiller une grenade dont il pourrait être la première victime ?

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

EN FÉVRIER HAUSSE DU TRAFIC À L'AÉROPORT DE GUADELOUPE

Le trafic de l'aéroport a poursuivi la hausse amorcée en janvier enregistrant une augmentation de 3% en février, soit un total de 186 782 passagers accueillis contre 181 385 passagers en février 2013. Durant le mois de février, le trafic a été boosté par le réseau « Europe » où le nombre de passagers a triplé, générés par les vols charters liés à l'activité croisière. Le tronçon « Amérique du Nord » (+ 11,40%) affiche également une belle progression toujours grâce à l'arrivée d'American Airlines sur Miami. En ce qui concerne le principal faisceau « France Hexagonale », il s'est maintenu de + 3,44%. En revanche, le trafic régional Antilles-Guyane accuse une baisse de 7,4%, impacté par l'effet des vacances de Carnaval programmées en mars cette année (comparé à février en 2013).

Quant à l'activité fret, elle affiche une progression de 2,97% en février avec 1 074 tonnes de marchandises traitées (import et export). Ce premier bimestre de l'année 2014 s'avère être un bon cru avec une croissance de 5,90%, soit 383 098 voyageurs accueillis et 3,62% de plus en terme de fret aérien avec 1 804 de tonnes de colis.

WINDOWS XP : C'EST FINI

L'heure de la retraite a sonné pour Windows XP. À partir du 8 avril, Microsoft cessera de proposer des mises à jour pour son système d'exploitation, y compris pour combler d'éventuelles failles de sécurité. Après treize ans de bons et loyaux services, Windows XP tombe en effet sous le coup de la politique de support technique de l'éditeur américain, qui assure des mises à jour de ses logiciels durant au moins dix ans. L'arrêt du support technique de Windows XP passe moins inaperçu que pour d'autres logiciels. Il s'agit en effet de l'une des créations les plus populaires de Microsoft, encore présent sur 20 à 25% des PC en France et près d'un tiers des PC dans le monde. «Windows XP a été conçu il y a bien longtemps avec les technologies de l'époque. Aujourd'hui il est arrivé en fin de course», justifie Bernard Oughanlian, directeur technique et sécurité chez Microsoft France. Il sera toujours possible d'utiliser Windows XP après le 8 avril. Cependant, Microsoft encourage tous les utilisateurs à se séparer du logiciel, en raison de risques pour la sécurité informatique. Windows XP, qui avait déjà un taux d'infection deux fois supérieur à celui de Windows 7, ne bénéficiera plus d'aucun correctif. Il sera davantage exposé à des vols d'informations sensibles et à la propagation de virus. Les pirates «vont avoir des informations sur l'endroit précis où ils pourraient lancer des attaques», prévient Bernard Oughanlian. Par quoi remplacer Windows XP ? Trois scénarios sont envisageables face à ces risques. D'abord, rester sur Windows XP, installer un bon logiciel anti-virus et remplacer le navigateur Internet Explorer par un autre plus sûr comme Firefox ou Chrome. Ensuite, changer de système d'exploitation: soit Windows 7, soit Windows 8. Pour cela, il faut s'assurer que l'ordinateur ait la configuration requise. Sur un ordinateur tournant sur XP il fallait par exemple un processeur de 300 MHz contre 1 GHz aujourd'hui et au moins 64 Mo de mémoire RAM contre 1 Go pour un ordinateur tournant actuellement sur Windows 8. La dernière solution mais la plus radicale est de changer d'ordinateur s'il n'est pas assez puissant pour supporter

Windows 7 ou 8. Il devient de plus en plus difficile de trouver des PC neufs vendus avec Windows 7. Presque tous les constructeurs installent désormais Windows 8 sur les nouvelles machines. Microsoft a mis à disposition récemment un logiciel «PCmover Express for Windows XP» qui facilitera la migration des données présentes sur XP vers un nouvel ordinateur tournant sur Windows 7 ou 8. Les entreprises travaillant encore avec Windows XP pourraient devenir une cible de choix pour les pirates. Leur migration est plus compliquée car leur parc informatique est plus étendu que pour les particuliers. L'administration britannique compte par exemple un million de PC sous Windows XP, selon The Register. Elle serait d'ailleurs en négociation avec Microsoft pour obtenir une extension du support pour un an. «Des entreprises françaises nous demandent aussi des délais et on pourra encore développer des rustines pour le logiciel mais on ne les encourage pas à aller dans cette logique», explique Bernard Oughanlian. «Tous nos grands clients sont suivis et accompagnés dans la démarche de migration. On met également des outils à leur disposition», ajoute-t-il. Selon un rapport de Tech Pro Research détaillé par ZDnet, 37 % des entreprises américaines n'ont pas du tout l'intention de changer de logiciel après le 8 avril. 38% passeront sous Windows 7 et uniquement 5 % comptent migrer sur Windows 8. En France, «aujourd'hui toutes les entreprises ont entrepris une migration, toutes! Je ne pourrais pas en citer une qui compte rester sur Windows XP. Ce n'est pas comme si la fin du logiciel était une surprise», affirme Bernard Oughanlian. Il est cependant difficile de savoir combien d'entreprises sont concernées car elles ne communiquent pas ces données. «Le coût du passage à la nouvelle version n'est pas vraiment le problème», souligne Bernard Oughanlian. «Le principal obstacle à la migration pour les entreprises est la compatibilité des applications.» Il faut savoir que des logiciels cruciaux dépendent de Windows XP dans les entreprises et qu'un changement présente des soucis au niveau de la récupération des données. Certaines sociétés ne sont pas prêtes à migrer car elles estiment que tant que le logiciel fonctionne, il n'y a pas lieu de le changer. Le directeur technique et sécurité chez Microsoft France rappelle qu'à partir du 8 avril cet argument ne sera plus valable en raison des risques de sécurité.

HÉPATITE C : DÉCOUVERTE D'UN TRAITEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Le traitement de l'hépatite C est en passe de vivre une "révolution" thérapeutique avec l'émergence d'une nouvelle classe de médicaments à l'efficacité très supérieure, mais au coût faramineux. Jusqu'à 25 nouvelles molécules contre l'hépatite C pourraient être commercialisées dans les années à venir, permettant la guérison "à plus de 90%" des patients en quelques semaines. Un "tournant majeur", selon l'ONG Médecins du Monde, une "révolution" proche de celle provoquée par la tri-thérapie contre le Sida dans les années 1990, selon le Pr Jean-François Delfraissy, directeur de l'Agence française de recherche sur le sida et les hépatites (ANRS). C'est avec un enthousiasme non dissimulé que les chercheurs parlent de la nouvelle classe de médicaments contre l'hépatite C. L'hépatite C est une maladie du foie, causée par le virus VHC, qui peut entraîner cirrhose ou cancer du foie : 185 millions de personnes sont infectées dans le monde et 350 000 meurent de ses complications hépatiques, selon l'OMS. L'efficacité des traitements actuels n'est pas optimale (50 à 75%) et les effets secondaires sont nombreux : fatigue, troubles de l'appétit, du sommeil, anxiété, troubles psychologiques et dérèglement de la glande thyroïde. Mais à présent, trois nouvelles molécules arrivent sur les marchés occidentaux : le Sofosbuvir (déjà autorisé aux USA et en Europe) ; le Siméprévir (autorisé aux Etats-Unis et venant de recevoir un feu vert européen) ; le Daclatasvir (dont les demandes de commercialisation sont en cours). D'autres traitements devraient encore arriver. Selon le Pr Delfraissy, "presque 25 nouvelles molécules" pour traiter l'hépatite C sont "dans les tuyaux de la recherche". "Qui aurait parié il y a dix ans qu'on serait capable d'éradiquer l'hépatite C à plus de 90% avec un traitement de quelques semaines ?", relève le directeur de l'ANRS. Un traitement révolutionnaire qui présente tout de même un problème : son coût extrêmement élevé. Un comprimé de Sofosbuvir est facturé 1.000 dollars aux Etats-Unis, soit 84.000 dollars (environ 60.000 euros) pour les 12 semaines de traitement préconisées. En France et en Guadeloupe, le prix de trois mois de traitement (environ 55.000 euros) pour seulement la moitié des 232.196 personnes atteintes de VHC chronique équivaldrait au budget des hôpitaux publics parisiens (APHP), selon les calculs réalisés par Médecins du Monde

dans une étude. Les laboratoires prévoient de pratiquer des stratégies commerciales différenciées selon les ressources des pays : prix fort pour les pays les plus riches, tarifs moindres pour ceux à revenus "intermédiaires" et autorisation de fabrication de médicaments génériques à faible coût pour les plus pauvres. Reste que les prix prévus pour les pays à revenu moyen (2.000 dollars pour 3 mois de traitement) excluraient d'emblée la majorité des malades : en Indonésie, traiter la moitié des personnes infectées représenterait plus que l'ensemble du budget du pays dévolu à la santé publique. Pour le président de Médecins du Monde, le Dr Thierry Brigaud, "les stratégies commerciales poursuivies par les firmes pharmaceutiques vont rendre ces traitements, bien que prometteurs, hors de portée de la grande majorité des personnes infectées par l'hépatite C dans le monde".

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LE 21 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Le thème de cette année a été choisi par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme pour mettre en évidence le rôle clé que jouent les dirigeants pour mobiliser la volonté politique afin de lutter contre le racisme et la discrimination raciale. La Déclaration de Durban et son Programme d'action PDF, adoptés à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance le 8 septembre 2001 soulignent le rôle essentiel que peuvent et doivent jouer les responsables et les partis politiques dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. En 2001 à Durban, comme lors des conférences d'examen qui ont suivi, les États ont également reconnu que la promotion du respect et de la confiance entre les différents groupes de la société devait être une responsabilité partagée entre les institutions gouvernementales, les dirigeants politiques, les organisations locales et les individus. À l'occasion de la célébration de la journée 2014, une table ronde a

été organisée à Genève le vendredi 21 mars . À New York, l'Assemblée générale a tenu une séance commémorative.

POINT DE VUE : LE BOUCLIER DE LA NOUVELLE GUERRE FROIDE

par Manlio Dinucci

Washington utilise à son profit sa défaite ukrainienne : il tente de pousser les Européens à se couper économiquement de la Russie et, d'ores et déjà, il leur impose un développement de sa couverture missilistique. Pendant que les médias occidentaux se cristallisent sur la narration des événements par l'Otan (la prétendue « annexion militaire » de la Crimée), l'Alliance déploie discrètement son dispositif impérial. Visite éclair du vice-président Joe Biden en Pologne et en Estonie, pour assurer que, face à l' « incursion militaire russe effrontée » en Ukraine —pays décidé à construire « un gouvernement au service du peuple » (garanti par les néonazis [1] arrivés au pouvoir par le coup d'État du nouveau Gladio [2])— les États-Unis réaffirment leur inébranlable engagement à se conformer à l'article 5 du Traité nord-atlantique pour la « défense collective ». Comme l'Ukraine est aujourd'hui de facto mais non officiellement membre de l'Otan, il y a toujours le « non-article 5 », qui engage les pays membres à « mener des opérations de riposte aux crises non prévues par l'article 5 ». Lancé avec la contribution du gouvernement D'Alema pendant la guerre de l'Otan contre la Yougoslavie en 1999, et appliqué aussi aux guerres contre l'Afghanistan, la Libye et la Syrie. Pour que « l'Otan émerge de cette crise plus forte que jamais », les États-Unis réaffirment leur engagement pour la « défense missilistique » de l'Europe. En corrélant la « défense missilistique » à la crise ukrainienne, Joe Biden découvre cependant son jeu. À Washington on avait toujours assuré que le « bouclier » étasunien en Europe n'est pas dirigé contre la Russie, mais contre la menace des missiles iraniens. À Moscou on l'a toujours considéré, par contre, comme une tentative de prendre un avantage stratégique décisif sur la Russie : les USA pourraient tenir celle-ci sous la menace d'une première frappe nucléaire, en se fiant à la capacité du « bouclier » de neutraliser les effets de représailles [3]. Le nouveau plan lancé par le président Obama prévoit, par rapport au précédent, un nombre plus important de missiles adossés au territoire russe. Comme ce sont les États-Unis qui les contrôlent,

personne ne peut savoir si ce sont des intercepteurs ou des missiles nucléaires. Ayant refusé la proposition de cogérer avec la Russie le radar de Qabala en Azerbaïdjan, les États-Unis ont commencé à construire en Pologne le site où seront installés 24 missiles SM-3 du système Aegis. De plus le gouvernement polonais s'est engagé à dépenser plus de 30 milliards d'euros pour réaliser (avec des technologies étasuniennes) son propre « bouclier » à intégrer à celui des USA et de l'Otan. Et Joe Biden fait les louanges de la Pologne pour avoir pris à son compte « une partie de la charge financière, chose que tous les alliés devraient faire » (l'Italie est avertie). Un autre site de 24 missiles SM-3, en construction dans la base aérienne de Deveselu en Roumanie, deviendra opérationnel en 2015 et sera géré par 500 militaires étasuniens. Ces installations missilistiques sont intégrées par un radar super-puissant installé en Turquie et par des radars mobiles qui peuvent être rapidement déployés en « position avancée ». Le « bouclier » comprend aussi le déploiement en Méditerranée de navires de guerre dotés de radars Aegis et de missiles SM-3. Le premier, le torpilleur lance-missiles USS Donald Cook, est arrivé début février dans la base navale de Rota en Espagne, où vont être transférés 1 200 marins et 1 600 personnes de leurs familles. Il sera suivi par trois autres unités (USS Ross, USS Porter et USS Carney). Il est probable que leur nombre sera augmenté, puisque l'US Navy a déjà environ 30 navires de ce type. Ils patrouilleront continuellement en Méditerranée, prêts à tout moment à entrer en action, en menant en même temps —selon l'Otan— « toute la gamme d'opérations de sécurité maritime et de manœuvres bilatérales et multilatérales avec les marines alliées ». La marine espagnole dispose déjà de fait de quatre frégates dotées du système intégré de combat Aegis, qui les rend inter-opérationnelles avec les navires étasuniens. La même chose devra être faite avec les frégates Fremm de la marine militaire italienne. Un rôle d'importance croissante dans le « bouclier » sera joué par les commandements et par les bases des USA et de l'Otan en Italie : à Naples, où sont les quartiers généraux des forces navales étasuniennes et alliées, en Sicile où se trouvent la base aéronavale de Sigonella (qui assistera les unités Aegis en Méditerranée) et le Muos de Niscemi [4] pour les communications satellitaires à haute fréquence. Toutes les unités navales Aegis en Méditerranée, informe encore l'Otan, seront « sous commandement et contrôle USA ». Ceci signifie que la décision de lancer les missiles intercepteurs, ou présumés tels, sera de la compétence exclusive du Pentagone. Les USA, tandis qu'ils préparent le « bouclier »,

affûtent leur épée. Pour la crise ukrainienne, ils ont déployé 12 autres chasseurs-bombardiers F-16 en Pologne et 10 F-15 en Estonie, Lettonie et Lituanie. Ils pourront sous peu transporter les nouvelles bombes nucléaires B61-12 stockées en Europe (Italie comprise), utilisables comme bombes anti-bunker. Moscou est en train de prendre des contre-mesures, mais Washington encaisse un premier résultat : la tension plus forte en Europe permet aux USA d'accroître leur influence à l'égard des alliés européens.

Source

Il Manifesto (Italie)

Manlio Dinucci

Géographe et géopolitologue. Derniers ouvrages publiés : Geocommunity (en trois tomes) Ed. Zanichelli 2013 ; Geografia del ventunesimo secolo, Zanichelli 2010 ; Escalation. Anatomia della guerra infinita, Ed. DeriveApprodi 2005.

AMERIQUE CARAIBES

LES PAYS DE LA CARAÏBE EXIGENT DES RÉPARATIONS : HISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION

Le 6 Juillet 2013, le sommet de trente-quatre des chefs de gouvernement de la CARICOM a décidé de promouvoir des actions pour surveiller les réparations pour le génocide des peuples autochtones et de l'esclavage par la mise en place des «réparations comités nationaux» dans chaque État membre et un " Commission des réparations régionale »composé des chairmens des comités nationaux.

La première Conférence régionale sur les réparations a eu lieu à Kingstown, la capitale de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du 15 Septembre au 17 2013 et la participation de douze pays des Caraïbes et de la présence de représentants du Royaume-Uni, France, Pays-Bas, le Royaume- Unis et au Canada. La conférence a présenté les objectifs de la "réparation régionales de la Commission", a proposé les bureaux relatives qui seront ratifiés par les chefs de gouvernement de la CARICOM, a décidé de créer un site web de la Commission régionale et a appelé à la mise en place des comités nationaux où ils font n'existe pas encore.

Le débat général de la 68e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a eu lieu du 24 Septembre au 1 Octobre 2013, à New York; au cours du débat, les délégués de Antigua-et-Barbuda , Belize , la Jamaïque , Saint-Kitts-et-Nevis , Sainte-Lucie , Saint-Vincent et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago ont demandé des réparations pour le génocide des peuples autochtones et de l'esclavage. Dans la conférence de presse finale du président de l'Assemblée générale de la demande de réparation de la CARICOM a été évoquée ainsi : « appuie la demande de réparations pour le génocide des peuples autochtones et de l'esclavage présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies par les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et invite les anciens colonisateurs (Royaume-Uni, France, Pays-Bas, etc) de s'excuser et verser une indemnisation pour la période coloniale. Cette décision contribuera à créer un climat d'amitié et de coopération entre les peuples et de créer un précédent extrêmement positif dans les relations internationales, la promotion de la suprématie de la "force de loi" sur la "loi de la force ».

CULLIGAN : UNE ENTREPRISE HAÏTIENNE EXEMPLAIRE

Etablie depuis 40 ans en Haïti, la compagnie Culligan est une référence en matière d'eau traitée et de production de glace dans le pays. Implanté à Santo 17, la Culligan est une grosse machine qui opère sur un site de 4 carreaux de terre et disposant d'un puits de 250 pieds de profondeur, dans lequel l'eau qui s'y trouve a une bonne qualité. Avec plus de 250 emplois directs, cette compagnie dispose de deux salles modernes de traitement d'eau, d'un laboratoire pour faire des tests réguliers dans les différentes étapes de la production, d'un système automatique de lavage et de stérilisation des 5 gallons. Du lavage des gallons à la livraison de l'eau aux camions de la Culligan, tout se fait presque automatiquement. Depuis 2005, avec de nouveaux investisseurs, de grands changements ont été opérés dans les opérations de la compagnie. Les actuels dirigeants ont beaucoup investi dans la technologie et les matériels, établissent de nouvelles procédures, renforcent le personnel et le service à la clientèle. « Quand on a acquis la Culligan, il n'y avait que deux camions qui fonctionnaient », s'est rappelé le P.D.G de la Culligan, Gaétan Barreau, soulignant qu'aujourd'hui, la compagnie dispose d'une flotte de 30 camions pour desservir les clients de la zone métropolitaine de Port-au-

Prince et de quelques villes de province. La capacité de production de la Culligan est de plus de 10 000 gallons par jour. Le marché de l'eau dans le pays n'est pas facile. La Culligan n'a pas toute la latitude pour conquérir une plus large part de marché et couvrir plus de territoire. La directrice administrative et financière de la compagnie fait savoir que la Culligan dessert un marché difficile où la concurrence déloyale est très présente. Pour avoir un plus grands accès à la clientèle, la Culligan s'investit beaucoup dans la bouteille de 20 onces. « La bouteille d'eau est le futur sur le marché », a estimé Gaétan Barreau, soulignant que l'objectif de la Culligan est de permettre que toute la population du pays puisse consommer une eau traitée de qualité. L'une des grandes innovations de la deuxième génération de la Culligan est la capacité de production de ses propres contenants. « Culligan s'est lancée dans la production de ses propres gallons et de ses propres bouteilles, dans le but de protéger les consommateurs de la contrefaçon », a fait savoir le P.D.G. de la Culligan, soulignant également qu'elle fabrique ses propres bouchons avec le logo de la compagnie en relief. Pour lutter contre cette concurrence déloyale, Gaétan Barreau invite les consommateurs à s'assurer que les scellés de sécurité sont bien inscrits avec le logo de la Culligan. La Culligan investit également dans la filière glace.

OCCIDENT

LES HYPOCRISIES OCCIDENTALES S'ALLONGENT

Défendre l'intangibilité des frontières disent les occidentaux. Mais en 1991, c'est la reconnaissance des référendums indépendantistes slovènes, croates et bosniaques par les pays européens, d'abord l'Allemagne, qui ont conduit à l'éclatement de la Yougoslavie, avec une guerre civile fratricide,

Parler de « Référendum illégal » ? (L.Fabius) quand en 2011 le Sud-Soudan a pris son indépendance après un référendum à 98,9 % de « Oui » et 97,5 % de participation. Les pays occidentaux ont tous salué ce « référendum », cette indépendance qui entravait les plans africains de l'allié stratégique du Soudan : la Chine. On peut évoquer les plans de partition – de jure ou de facto – de la Libye, l'Irak, de la Syrie ou du Mali.

Aux Comores la référence décisive est la résolution 3385 d'admission des Comores à l'Organisation des Nations-Unies. L'assemblée générale est explicite, affirmant : « la nécessité de respecter l'unité et l'intégralité de l'archipel des Comores composé des îles d'Anjouan, de la Grande-Comore, de Mayotte et de Mohéli, comme le soulignent la résolution 3391 (XXIX) du 13 décembre 1994 et d'autres résolutions de l'assemblée générale ». Pourtant suite à un référendum organisée par la FRANCE les Comores ont été démantelés .

Crier aux « ingérences étrangères » en Ukraine, c'est un tour de force quand on sait le rôle qu'ont joué les pays occidentaux dans la crise ukrainienne. Ne serait-ce que pour la France, son attitude au Mali, en Centrafrique, en Libye, en Syrie, ces trois dernières années, se passe de commentaires.

Le secrétaire d'Etat américain John Kerry a tout de même osé déclarer : « On n'envahit un autre pays en usant d'un prétexte fallacieux pour défendre ses intérêts ». Mais qu'ont fait les Etats-unis en Irak en 2003, une guerre qu'a défendu ardemment M.Kerry ! On peut y ajouter les propos du Ministre des Affaires étrangères William Hague, qui a lui aussi approuvé la guerre en Irak en 2003 : « Le monde ne peut donner le feu vert à une telle violation de la souveraineté d'une autre nation ». Hypocrisie, n'en jetez plus !

Ou encore le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius qui dénonce un « référendum illégal » sous « la menace des forces d'occupation russes », menaçant « la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine ». Et les élections au Mali avec les troupes d'occupation françaises, qu'en dit-on ?

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Hong Kong a terminé hier en forte baisse de 1,79% après des déclarations de la nouvelle présidente de la Fed, Janet Yelen, laissant entrevoir une hausse des taux d'intérêt américains. L'indice Hang Seng a cédé 386,53 points à 21.182,16 points, dans un volume d'échanges de 74,82..La bourse de Tokyo est fermée.Le

Nikkei a ainsi abandonné 0,72% sur l'ensemble des quatre séances de la semaine. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a pour sa part fini jeudi sur une perte de 1,58% (-18,36 points) à 1.145,97 points.

ÉTATS UNIS

Wall Wall Street a finalement terminé en baisse vendredi, les investisseurs se montrant tout à coup prudents à l'approche du week-end après avoir porté en séance le S&P 500, indice de référence des gérants de fonds, à un record. L'indice Dow Jones a cédé 0,17%, soit 28,35 points, à 16.302,70. Le S&P-500, plus large, a perdu 5,61 points, soit 0,30%, à 1.866,40. Le Nasdaq Composite a reculé de son côté de 42,50 points (-0,98%) à 4.276,79. Au cours de la séance, le S&P a inscrit un nouveau plus haut historique de 1.883,97 points. Les investisseurs ont gardé un oeil sur la situation en Ukraine, qui reste une source de vives tensions entre la Russie et l'Occident.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse vendredi, amplifiant leur progression des séances précédentes malgré la montée des tensions géopolitiques, les perspectives d'évolution de la politique monétaire américaine l'emportant visiblement aux yeux de nombreux investisseurs. À Paris, le CAC 40 a terminé sur un gain de 0,17% à 4.335,28 points. Le Footsie britannique a progressé de 0,23% et le Dax allemand de 0,5%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 avançait de 0,25% et le FTSEurofirst 300 de 0,28%. La Bourse de Moscou a fini en repli de 1%.

CHANGE

L'euro reprenait légèrement du terrain vendredi face au dollar, dans un marché relativement calme digérant avant le week-end l'annonce par la banque centrale américaine d'un possible resserrement anticipé de sa politique monétaire. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3796 dollar, contre 1,3778 dollar jeudi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne se stabilisait face à la devise nipponne, à 140,95 yens contre 141,03 yens jeudi soir. Le dollar lâchait un peu de terrain face à la monnaie aponaise, à 102,14 yens contre 102,36 yens jeudi. Après une semaine riche en

rebondissements, les marchés sont plus calmes à l'orée du week-end. Vers 19H00 GMT, la livre britannique baissait légèrement face à l'euro, à 83,62 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,6499 dollar pour une livre, après être tombée plus tôt à 1,6471 dollar, son niveau le plus faible en plus de cinq semaines. La monnaie suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2172 franc suisse pour un euro, et remontait un peu face au dollar, à 0,8822 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2258 yuans pour un dollar, contre 6,2286 yuans - son niveau le plus faible depuis fin février 2013 - la veille. L'once d'or a fini à 1.336 dollars au fixing du soir, contre 1.327 dollars jeudi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole ont fini en hausse vendredi à New York, les opérateurs craignant une nouvelle escalade des tensions entre la Russie et les Occidentaux au cours du week-end et son impact éventuel sur l'approvisionnement en brut. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai, dont c'était le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, s'est apprécié de 56 cents, à 99,46 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai a fini à 106,92 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 47 cents par rapport à la clôture de jeudi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

SANCTIONS DISCIPLINAIRES DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN GUADELOUPE

Une sanction disciplinaire est une mesure que prend un employeur suite à un agissement du salarié qu'il considère comme fautif. Avant de sanctionner, l'employeur doit respecter une procédure destinée à informer le salarié et lui permettre d'assurer sa défense. Il dispose d'un délai de 2 mois à compter du jour où il a eu connaissance de la faute pour la sanctionner (sauf en cas de poursuites pénales). Les agissements pouvant entraîner une sanction disciplinaire sont

notamment :

le non-respect des règles de discipline fixées par le règlement intérieur ou par note de service,

le refus de se conformer à un ordre de l'employeur,

le non-respect de l'obligation de discrétion et de loyauté,

les critiques, injures, menaces, violences,

les erreurs ou négligences commises dans le travail,

tout acte de harcèlement (sexuel ou moral).

Une sanction disciplinaire doit être justifiée et proportionnée à la faute commise. L'employeur ne peut pas sanctionner 2 fois la même faute. Dans les entreprises de 20 salariés et plus, les sanctions doivent être fixées par le règlement intérieur. Le comportement fautif du salarié peut entraîner l'une des sanctions suivantes : avertissement verbal ou écrit, blâme, mise à pied, mutation, rétrogradation, licenciement pour faute réelle et sérieuse, licenciement pour faute grave (sans préavis ni indemnité) ou lourde (ni préavis, ni indemnité, ni congés payés). À noter que la simple observation verbale n'est pas considérée comme une sanction disciplinaire. Même en cas de comportement fautif du salarié, l'employeur n'est pas autorisé à prononcer les sanctions suivantes :

sanctions pécuniaires ou amendes,

sanctions discriminatoires (en considération de l'origine, du sexe, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la situation de famille, des caractéristiques génétiques, de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation ou une race, des opinions politiques, des activités syndicales, des convictions religieuses, de l'apparence physique, du nom de famille, de l'état de santé ou du handicap du salarié),

sanctions prises à l'encontre d'un(e) salarié(e) victime ou témoin de harcèlement sexuel ou moral,

sanctions qui font suite à l'exercice par le salarié de son droit de

retrait pour danger grave et imminent,

sanctions qui font suite au refus du salarié, en raison de son orientation sexuelle, d'une mutation géographique dans un État incriminant l'homosexualité.

sanctions liées à l'exercice normal du droit de grève.

Toute poursuite disciplinaire doit être engagée dans un délai de 2 mois maximum à compter du jour où l'employeur a eu connaissance d'un fait fautif, sauf s'il a donné lieu dans le même délai à l'exercice de poursuites pénales. L'employeur doit convoquer le salarié à un entretien préalable (sauf dans le cas d'un avertissement). Il doit préciser l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien et lui rappelle qu'il peut se faire assister par une personne de son choix, appartenant à l'entreprise. Lors de l'entretien, l'employeur indique les motifs de la sanction envisagée et recueille les explications du salarié. La convocation à l'entretien et la notification de la sanction doivent être faites par lettre recommandée ou remise en main propre. La sanction intervient : au plus tôt 2 jours ouvrables après l'entretien ; et au plus tard 1 mois après. Si la sanction encourue est le licenciement, c'est la procédure propre au licenciement pour motif personnel qui doit être respectée. Le salarié a tout intérêt à présenter ses explications à l'employeur, par écrit ou par l'intermédiaire des représentants du personnel. S'il s'estime injustement sanctionné, il peut saisir le conseil de prud'hommes. Celui-ci jugera de la régularité de la procédure et de la justification de la sanction. Il peut annuler la sanction, sauf s'il s'agit d'un licenciement. Dans ce cas, le licenciement sera déclaré sans cause réelle et sérieuse. Si un doute subsiste, il profite au salarié.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord

BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 % . .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JANVIER 2014 : -0,3 % % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

24 LA NATION N° 1002/ SAMEDI 22 MARS 2014

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE